

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation: 20 février 2025

Membres en exercice : 11

Le 25 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 10

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés : - **Excusés** : - **Absents** : Delphine FORISSIER
Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250225_03

Vente de parcelles issues de la succession de M. René CHAPUIS situées à St Julien d'Oddes

Le Maire rappelle la délibération n° DE_20241126_01 du 26 novembre 2024 par laquelle le conseil municipal approuvait la cession de parcelles situées sur la commune de St Julien d'Oddes, issues de la succession de M. René CHAPUIS, au profit de la SAS POUCKET et de M. et Mme Vallensant.

Après négociations et considérant l'accord de l'ensemble des légataires universels concernés, le notaire en charge de la succession de M. René CHAPUIS, revient vers nous pour acter les cessions relatives à l'ensemble des biens situées à St Julien d'Oddes comme suit :

ACQUEREURS	PARCELLES	MONTANT VENTES
EARL LA ROSE DES VENTS M et Mme VALLENSANT	A1317, A1315, A156	2 711,00 €
ETAIX Christophe	B965, B1011, B1013, B1015, B656, B665, B674, B675, B676, B695, B677	15 000,00 € (et abandon des fermages 2023 et 2024)
GAEC DU PONT M. Romain PONCET	B614, B637, B730, B732, B733, B734, B735, B1126, B1128, B1130	12 687,00 €
SAS POUCKET	B660, B671, B672, B673, B728, B729, B1026, B1028, B1030, B1032.	57 187,00 €
	TOTAL	87 585.00 €

Il reviendrait donc à la Commune 1/5ème de 87 585.00 € soit 17 517,00 € desquels seront déduits les frais qui auront été prélevés par le notaire pour la gestion et certaines formalités qui restent à charge des légataires. Les frais de la vente en tant que tels seront supportés par les acquéreurs.

Le Maire ajoute que des servitudes devront être créées :

- Au profit des parcelles B 1026, 1030 et 1032 appartenant à la SAS POUCKET HOLDING : création d'une servitude de passage sur B 1101 appartenant aux consorts ETAIX et création d'une servitude de passage et dépôt sur B 1031 appartenant à M. Christophe ETAIX.

Date de transmission de l'acte: 28/02/2025
Date de réception de l'AR: 28/02/2025
042-214201162-DE_20250225_03-DE
A G E D I

- Au profit des parcelles B 671, 672, 673 appartenant à la SAS POUCKET HODING : Création d'une servitude de passage sur B 674, 675, 677, 1013 et création d'une servitude de passage et dépôt sur B 1015 appartenant à M. Christophe ETAIX.

Le Maire invite le conseil municipal; à se positionner sur les cessions ainsi présentées.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents,

- ***APPROUVE les cessions ainsi présentées aux acquéreurs désignés ci dessus ou à toute personne morale qu'ils représentent, et les frais afférents :***
- ***APPROUVE les servitudes créées en lien avec ces cessions ;***
- ***ANNULE la délibération n° DE_20241126_01 du 26 novembre 2024 ;***
- ***CHARGE le Maire ou son représentant de signer tout document en lien avec cette décision.***

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE